



Ville de Monthey
Finances & Gestion
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 77 44 / F. 024 475 77 49
www.monthey.ch

Monthey, le _____

N/réf. /

Remboursement des acomptes d'impôt 20__ en cas de déménagement

Madame, Monsieur,

Lorsqu'un contribuable déménage en cours d'année (avant le 31 décembre), son nouveau lieu de domicile est seul compétent pour l'imposer et percevoir les impôts ordinaires sur le revenu et la fortune pour toute l'année. Dans ce cas, les acomptes de l'année courante déjà payés lui sont remboursés.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir faire attester le présent formulaire et nous le retourner dûment complété, daté et signé.

Je (nous) soussigné/e (s), précédemment domicilié/e (s) à l'adresse suivante :

.....

déclare (déclarons) avoir quitté la commune de Monthey le :

pour la commune de : dans le canton de :

Sur la base de l'attestation complétée par l'autorité fiscale compétente (voir ci-dessous), je (nous) demande (demandons) le remboursement des acomptes payés à la commune de Monthey sur le compte suivant :

Titulaire du compte :

N° du compte / IBAN :

Nom et lieu de l'établissement :

En cas de départ hors du canton

Conservez-vous des biens immobiliers dans le canton du Valais ou présentez-vous tout autre motif d'assujettissement limité à la suite de votre départ (activité indépendante en Valais, etc.) ?

Non Oui Si oui, veuillez en préciser le motif :

Observations éventuelles :

Lieu et date : Signature(s) :

Attestation de l'administration fiscale du lieu d'arrivée

Assujettissement par notre autorité fiscale dès le :

Lieu et date : Timbre et signature :